

# BSI promotion 2024-2025

## du 26 août 2024 au 4 juillet 2025

### Titre RNCP | 34568 - Chef.fe de projet logiciel et réseau

2024												2025																
août		septembre			octobre			novembre			décembre			janvier		février			mars		avril		mai		juin		juillet	
jeu 1		dim 1		mar 1	ven 1		dim 1		mer 1	jeu 2		sam 1		mer 1		sam 1		mar 1	jeu 1		dim 1		mar 1		jeu 1		dim 1	
ven 2		lun 2		mer 2	S40		lun 2		jeu 2	S01		dim 2		mer 2		dim 2		mer 2	S14		ven 2		lun 2		mer 2		jeu 2	
sam 3		mar 3		jeu 3			mar 3		ven 3			lun 3		mer 3		lun 3		jeu 3		sam 3		mar 3		jeu 3		dim 3		
dim 4		mer 4	S36	ven 4			mer 4		dim 4			mar 4		jeu 4		mar 4		ven 4		dim 4		mer 4		jeu 4		ven 4		
lun 5		jeu 5		sam 5			jeu 5		dim 5			mer 5	S06	jeu 5		mer 5	S10	sam 5		lun 5		jeu 5		sam 5		dim 5		
mar 6		ven 6		dim 6			mer 6	S45	jeu 6			ven 6		jeu 6		jeu 6		dim 6		mar 6		ven 6		dim 6		jeu 6		
mer 7		sam 7		lun 7			jeu 7		mer 7			ven 7		jeu 7		ven 7		lun 7		mer 7	S19	sam 7		jeu 7		mer 7		
jeu 8		dim 8		mar 8			ven 8		dim 8			mer 8	S02	sam 8		sam 8		mar 8		jeu 8		dim 8		mar 8		jeu 8		
ven 9		lun 9		mer 9	S41		sam 9		jeu 9			ven 9		jeu 9		dim 9		mer 9	S15	ven 9		lun 9		mer 9		jeu 9		
sam 10		mar 10		jeu 10			dim 10		mer 10			jeu 10		ven 10		lun 10		jeu 10		sam 10		mar 10		jeu 10		mer 10		
dim 11		mer 11	S37	ven 11			lun 11		mer 11	S50		sam 11		dim 11		mar 11		ven 11		dim 11		mer 11	S24	ven 11		jeu 11		
lun 12		jeu 12		sam 12			mer 12		jeu 12			dim 12		mer 12	S07	mer 12	S11	sam 12		lun 12		jeu 12		sam 12		dim 12		
mar 13		ven 13		dim 13			jeu 13		dim 13			lun 13		jeu 13		jeu 13		dim 13		mar 13		jeu 13		dim 13		jeu 13		
mer 14		sam 14		lun 14			sam 14		mar 14			ven 14		ven 14		ven 14		lun 14		mer 14	S20	sam 14		lun 14		jeu 14		
jeu 15		dim 15		mar 15			ven 15		dim 15			jeu 15		sam 15	S03	sam 15		mar 15		jeu 15		dim 15		mar 15		jeu 15		
ven 16		lun 16		mer 16	S42		sam 16		lun 16			dim 16		jeu 16		dim 16		mer 16	S16	ven 16		lun 16		mer 16		jeu 16		
sam 17		mar 17		jeu 17			dim 17		mer 17			ven 17		ven 17		lun 17		jeu 17		sam 17		mar 17		jeu 17		jeu 17		
dim 18		mer 18	S38	ven 18			lun 18		mer 18	S51		sam 18		dim 18		mar 18		mer 18		dim 18		mer 18	S25	ven 18		jeu 18		
lun 19		jeu 19		sam 19			mer 19		jeu 19			dim 19		dim 19		dim 19		sam 19		lun 19		jeu 19		sam 19		jeu 19		
mar 20		ven 20		dim 20			mer 20	S47	ven 20			lun 20		jeu 20		jeu 20		dim 20		mar 20		ven 20		dim 20		jeu 20		
mer 21	S34	sam 21		lun 21			jeu 21		sam 21			mer 21		ven 21		ven 21		lun 21		mer 21	S21	sam 21		lun 21		jeu 21		
jeu 22		dim 22		mar 22			ven 22		dim 22			mer 22		sam 22	S04	sam 22		mar 22		jeu 22		dim 22		mar 22		jeu 22		
ven 23		lun 23		mer 23	S43		sam 23		lun 23			jeu 23		dim 23		dim 23		mer 23		ven 23		lun 23		mer 23		jeu 23		
sam 24		mar 24		jeu 24			dim 24		mar 24			ven 24		lun 24		lun 24		jeu 24		sam 24		mar 24		jeu 24		jeu 24		
dim 25		mer 25	S39	ven 25			lun 25		mer 25	S52		sam 25		mar 25		mar 25		ven 25		dim 25		mer 25	S26	ven 25		jeu 25		
lun 26		jeu 26		sam 26			mer 26		jeu 26			dim 26		dim 26		mer 26	S09	mer 26	S13	sam 26		lun 26		sam 26		jeu 26		
mar 27		ven 27		dim 27			jeu 27	S48	ven 27			lun 27		jeu 27		jeu 27		dim 27		mar 27		ven 27		dim 27		jeu 27		
mer 28	S35	sam 28		lun 28			jeu 28		sam 28			mer 28		mer 28		ven 28		lun 28		mer 28	S22	sam 28		lun 28		jeu 28		
jeu 29		dim 29		mar 29	S44		ven 29		dim 29			mer 29	S05	jeu 29		jeu 29		mar 29		jeu 29		dim 29		mer 29		jeu 29		
ven 30		lun 30		mer 30			sam 30		lun 30			jeu 30		jeu 30		dim 30		mer 30		ven 30		lun 30		mer 30		jeu 30		
sam 31		jeu 31		jeu 31			mar 31		mar 31			ven 31		ven 31		lun 31		sam 31		sam 31		jeu 31		jeu 31		jeu 31		

Fermeture CFA
 En Entreprise
 Formation au centre
 Examens



# INFORMATIONS AUX CANDIDATS

## Bachelor Sécurité Informatique

Titre Chef de projet logiciel et réseau | RNCP n° 34568

**A LIRE ATTENTIVEMENT**



### Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié<sup>1</sup> et un employeur. Son objectif est de former le salarié en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un Diplôme ou un Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il est donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes obligations que tout salarié de l'entreprise.

L'apprenti doit respecter le calendrier de formation, être présent à tous les cours et se présenter aux examens finaux. Le temps de formation est du temps de travail effectif.

En cas d'absence, il doit justifier celle-ci par un arrêt de travail ou la validation d'un congé légal (hors congés payés).

Les congés payés de l'apprenti ne peuvent être pris pendant les périodes en centre de formation.

### L'examen de la candidature au CFA Groupe Saint-Jean

#### Les conditions d'accès à la formation BSI :

- Être titulaire d'un des diplômes suivants : BTS SIO / SN IR ou autre BAC + 2 informatique ou télécom ou BUT2
- Être éligible au contrat d'apprentissage (16 à 29 ans - pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)

La candidature doit être impérativement déposée en ligne, via le lien suivant ou en flashant le QR Code :

<https://polesup-lasalle.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Documents à déposer :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- photo d'identité (format JPEG)
- 3 derniers bulletins de notes
- diplômes et/ou certificats déjà obtenus pour les BAC à BAC+3
- relevés de notes d'examens
- carte d'identité ou titre de séjour
- votre numéro d'assuré CPAM (attestation de droit ameli.fr)
- précédent contrat d'apprentissage, si concerné



**1<sup>re</sup> étape de sélection** : si la candidature est recevable (dossier instruit par la commission de recrutement), sont organisés des **tests** en anglais, culture générale, français, logique, informatique et un **entretien de motivation** pour présenter son projet d'entrée en formation BSI.

**2<sup>e</sup> étape de sélection** : le candidat sera, soit ADMIS, soit placé sur une LISTE D'ATTENTE, soit NON ADMIS.

Dans tous les cas, la décision sera communiquée par écrit par la commission de recrutement.

**Désistement d'un candidat** : le candidat devra prévenir le CFA, à [alternance@groupe-saintjean.fr](mailto:alternance@groupe-saintjean.fr), le plus rapidement possible et prévenir le cas échéant l'entreprise sollicitée, ceci afin de laisser la place aux autres candidats.



<sup>1</sup> L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire

## La rémunération | les grandes lignes

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE				
Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)
3 <sup>e</sup> année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel*)

\* correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

Information extraite de [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918)

Le temps en formation est du temps effectif de travail, donc inclus dans la rémunération mensuelle.

S'il y a changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau salaire est applicable sur le mois suivant la date d'anniversaire.

## La recherche d'entreprises

Le candidat, acteur de son projet, fait ses propres recherches d'entreprise.

Les candidats admis en formation seront mis en relation avec les entreprises partenaires du CFA Groupe Saint-Jean.

Le coût de la formation est administré par l'OPCO de l'entreprise et varie de 5 999 € à 7 532 € par an, selon la branche professionnelle de l'entreprise. Le CFA Groupe Saint-Jean ne pratique pas de reste à charge pour l'employeur.

## La préparation à l'entretien d'embauche

### En amont

- Préparer son CV et sa lettre de motivation
- Avoir la fiche descriptive de la formation, le calendrier d'alternance, le formulaire Attestation d'engagement, le document Modalités financières et administratives et le Tableau de recensement des activités
- Avoir les noms et coordonnées du Référent filière Cyber et du Chargé de Relations Entreprises du CFA
- Avoir un tableau de prospection et de contacts entreprises pour le suivi et la relance
- Avoir la copie du contrat d'apprentissage précédent, si déjà bénéficiaire d'un apprentissage

### En entretien

- Donner un exemplaire de son CV et de sa lettre de motivation au recruteur
- Argumenter son choix de l'alternance, son projet professionnel et de formation
- Présenter les modalités et la durée de la formation
- Transmettre au recruteur, la fiche de formation, le calendrier d'alternance, le formulaire Attestation d'engagement, le document Modalités financières et administratives (afin que l'employeur soit informé des coûts) et le Tableau de recensement des activités
- Communiquer au recruteur, les coordonnées du Référent filière Cyber et du Chargé de Relations Entreprises du CFA

## Des informations complémentaires

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

[www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil)

## Vos contacts BSI au CFA Groupe Saint-Jean



L'équipe du CFA reste à votre disposition

Référent filière Cyber

Directrice Adjointe du Centre de formation

Chargé de Relations Entreprises

Assistante Alternance

| [alternance@groupe-saintjean.fr](mailto:alternance@groupe-saintjean.fr) | 02 99 87 12 12

| **Samuel BOUVIER** | [bachelorinfo@groupe-saintjean.fr](mailto:bachelorinfo@groupe-saintjean.fr) | 02 99 87 12 12

| **Soazig DOUCIN** | [s.doucin@groupe-saintjean.fr](mailto:s.doucin@groupe-saintjean.fr) | 06 34 90 05 87

| **Antoine LETUVÉE** | [a.letuvee@groupe-saintjean.fr](mailto:a.letuvee@groupe-saintjean.fr) | 06 19 17 41 34

| **Irina LEBORGNE** | [i.leborgne@groupe-saintjean.fr](mailto:i.leborgne@groupe-saintjean.fr) | 02 99 87 12 12



# MODALITÉS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIVES

## Bachelor Sécurité Informatique

Titre Chef de projet logiciel et réseau | RNCP n° 34568



### Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail entre un salarié<sup>1</sup> et un employeur. Son objectif est de former le salarié en vue d'acquérir une qualification professionnelle validée par un Diplôme ou un Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Il est donc soumis aux mêmes droits et aux mêmes obligations que tout salarié de l'entreprise.

L'apprenti doit respecter le calendrier de formation, être présent à tous les cours et se présenter aux examens finaux.

Le temps de formation est du temps de travail effectif et compte dans l'horaire de travail.

### Les congés | Les principaux

#### Congés payés

L'apprenti a droit aux congés payés légaux, c'est-à-dire 5 semaines de congés payés par an. S'il a moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, l'apprenti peut demander des congés supplémentaires sans solde, dans la limite de 30 jours ouvrables par an.

#### Congés pour la préparation à l'examen

Pour la préparation de ses épreuves, l'apprenti a droit à un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui les précède. Ces jours s'ajoutent aux congés payés et sont rémunérés.

### Le coût de la formation

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO et varie selon la branche professionnelle de l'entreprise, de 5 999 € à 7 532 € par an. Le CFA Groupe Saint Jean ne pratique pas de reste à charge pour l'employeur.

### La rémunération | Les grandes lignes

L'Employeur rémunère l'alternant selon la réglementation en vigueur du contrat. Auquel s'ajoutent, les charges sociales selon les dispositions légales (ex. cotisation mutuelle entreprise, remboursement frais de transport...) et le cas échéant toute autre disposition due aux accords de branches et d'entreprise (se rapprocher de son service comptabilité ou RH).

La certification concernée est déposée pour une durée de 3 ans par le certificateur auprès de France Compétences.

Aussi le Bachelor proposé par le CFA Groupe Saint Jean en 1 an, représente une réduction de la durée de contrat/formation. A ce titre, une rémunération de 3<sup>e</sup> année s'applique (en référence à la page 20 du [Précis de l'apprentissage](#)).

☛ Le temps en formation est un temps de travail effectif, donc inclus dans la rémunération mensuelle.

REMUNERATION BRUTE MENSUELLE MINIMALE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE <sup>(1)</sup>				
Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )
2 <sup>e</sup> année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )
3 <sup>e</sup> année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )	100 % du SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel <sup>(2)</sup> )

(1) réduction totale des charges patronales et réduction partielle des charges salariales

(2) correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée. S'il y a changement de tranche d'âge en cours d'année, le nouveau salaire est applicable sur le mois suivant la date d'anniversaire. Pour la rémunération d'un salarié en situation de handicap, se reporter à [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

Information extraite de [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918)

<sup>1</sup> L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

## Les aides aux entreprises

L'aide à la signature d'un contrat avec un apprenti bénéficiant d'un RQTH s'élève pour l'entreprise à 3 000 €, proratisés en fonction de la durée du contrat de travail.

L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis, pour les contrats signés en 2024, devrait s'élever à 6 000 €. Cette aide exceptionnelle ne s'appliquera que pour la première année d'exécution du contrat.

Informations sur : [Aides-financières-embauche-travailleur-RQTH](#)  
[developpement-de-l-apprentissage-maintient-en-2024](#)

## Le circuit des documents administratifs CFA < > Entreprise

- L'Employeur avertit le CFA dès le recrutement de l'alternant en envoyant l'Attestation d'engagement et le tableau des activités professionnelles complétés, au secrétariat de l'alternance ; [alternance@groupe-saintjean.fr](mailto:alternance@groupe-saintjean.fr)
- Le CFA établit le CERFA du contrat d'apprentissage (à la demande de l'employeur) et la convention de formation
- Le CFA envoie à l'employeur le CERFA le cas échéant, la convention de formation, le planning d'alternance, la fiche descriptive du BSI, les CGV et le règlement intérieur
- Le CERFA et la convention sont signés par les 3 parties (employeur, salarié, CFA). Chaque partie conserve un exemplaire
- L'employeur dépose auprès de son OPCO, dans les 5 jours à compter de la date de démarrage du contrat, les documents (CERFA, convention de formation et tout autre document que son OPCO serait amené à lui demander)
  - ① Une vigilance doit être apportée à tous les critères de complétude, notamment les frais annexes qui sont des aides destinées aux alternants.
- L'OPCO instruit le contrat, le valide et accorde la prise en charge financière puis en informe l'employeur et le CFA

## Pour plus d'informations

[www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil)

[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

[www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556](http://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23556)

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918)

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/precis-apprentissage.pdf>

## Vos contacts BSI au CFA Groupe Saint Jean



L'équipe du CFA reste à votre disposition

Référent filière Cyber

Chargé de Relations Entreprises

Directrice Adjointe du Centre de formation

Assistante Alternance

| Samuel BOUVIER

| Antoine LETUVÉE

| Soazig DOUCIN

| Irina LEBORGNE

| [alternance@groupe-saintjean.fr](mailto:alternance@groupe-saintjean.fr)

| 02 99 87 12 12

| [bachelorinfo@groupe-saintjean.fr](mailto:bachelorinfo@groupe-saintjean.fr)

| 02 99 87 12 12

| [a.letuvee@groupe-saintjean.fr](mailto:a.letuvee@groupe-saintjean.fr)

| 06 19 17 41 34

| [s.doucin@groupe-saintjean.fr](mailto:s.doucin@groupe-saintjean.fr)

| 06 34 90 05 87

| [i.leborgne@groupe-saintjean.fr](mailto:i.leborgne@groupe-saintjean.fr)

| 02 99 87 12 12



5 rue de la Motte-Brûlon  
CS 60624  
35706 RENNES cedex 7  
02 99 87 12 12  
[www.polesup-delasalle.fr](http://www.polesup-delasalle.fr)

